Image not found or type unknown

Blocage du compte bancaire

Par **Jocy**, le **29/04/2020** à **17:02**

Âgée de 83 ans en maison de retraite, ex enseignante. L'administration saisie sur ma pension une somme en compensation d'impôts fonciers dont mais parents DCD étaient redevables. Déjà pénalisé par ce fait qui me mets en difficulté de payer la maison de retraite, la banque peut-elle arrêter les versements permanents que j'avais mis en place.

Dans l'attente merci

Par **youris**, le **29/04/2020** à **20:33**

bonjour,

comme héritiers, vous devez payer les dettes de vos parents si vous avez accepté leurs successions auxquelles vous pouviez renoncer pour ne pas payer leurs dettes.

s'agit-il de saisies directement sur vos rvenus ou de saisies sur votre compte bancaire ?

la banque, tiers saisi, ne peut pas s'opposer à la saisie sur votre compte bancaire mais elle doit vous laisser le solde bancaire insaisissable (égal au RSA).

il est donc possible que le solde de votre banque soit insuffisant pour payer vos dépenses.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés